



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



contact@riviere-arly.com

www.riviere-arly.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

2022 EN IMAGES	3
EDITO	4
TERRITOIRE : LE BASSIN VERSANT ARLY	5
LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT ARLY	6
Un syndicat à la carte adapté au territoire	6
Les élus du syndicat.....	7
L'équipe technique.....	9
Des associations supports.....	10
UNE BOITE A OUTILS NECESSAIRE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI	11
DE NOUVEAUX PROGRAMMES D' ACTIONS	12
Construction du programme d'actions et de prévention des inondations sur le bassin versant Arly	13
Plans d'actions en faveur des zones humides	14
FINANCES	15
Contribution des collectivités membres.....	15
Bilan financier 2022	15
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	18
Travaux de restauration des boisements de berges.....	19
Travaux de lutte contre la propagation des especes invasives.....	21
Retour en image sur le chantier : technique de confinement de la Renouée du Japon et DE plantation d'une ripisylve à Praz-sur-Arly	22
Travaux d'entretien sédimentaire	23
Suivi sédimentaire : Installation de repères d'engravement au pont Nanchard sur l'Arrondine.....	24
Etude diagnostic des anciennes décharges de l'Arly A Megève et du nant des Essertets à Praz-sur-Arly	25
Restauration de la continuité écologique du seuil de l'Ile sur l'Arly à Praz-sur-ArLY.....	26
PREVENTION DES INONDATIONS	27
Quelle gestion sédimentaire pour le torrent du Bersend ?	27
Zoom sur les travaux de curage de la plage de depot du torrent du bersend	28
TRAVAUX POST-CRUES	30
Crue du 24 décembre 2022 et travaux post crue.....	30
SECURISATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DU CANAL LALLIER	33
RESSOURCES EN EAU	34
suivi des cours d'eau en période d'étéage	34
SECURITE	36

Equipements de protection individuels	36
Plan de prévention des risques.....	36
Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux	36
Document unique d'Evaluation des risques professionnels.....	36
INFORMATION, FORMATION ET SENSIBILISATION	37
Information des propriétaires riverains sur l'entretien des cours d'eau	37
Actualisation du site web riviere-arly.com et publication des newsletters	38
Revue de presse	39
Moyens matériels.....	41
REMERCIEMENTS.....	43

2022 EN IMAGES



EDITO

En quelques mots, ce bilan d'activité, pour évoquer une année 2022, bien remplie pour l'équipe technique et pour les élus, qui se sont pleinement investis dans les projets en cours, permettant le développement et l'aboutissement d'opérations d'envergures.

L'année a été marquée par l'engagement du SMBVA du programme d'études préalable (PEP) au programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) à l'échelle du bassin versant Arly. Quarante actions seront ainsi réparties en 7 axes de prévention des inondations et seront portées par le SMBVA et ses partenaires (intercommunalités, communes...) avec le soutien de l'Etat à hauteur de 50%. Cette phase d'études préalable est prévue sur une durée de 3 ans avec pour objectif de lancer le PAPI, qui permettra la réalisation de travaux structurants à partir de 2026. Le budget prévisionnel de l'ensemble des actions de la phase d'études est de 1 430 000 €.

Afin de d'assurer la mise en œuvre active de ce programme d'action, l'équipe technique a été renforcée par le recrutement d'un chargé d'études prévention des inondations.

Par ailleurs, sur le terrain et au quotidien, le programme de travaux d'entretien des cours d'eau a été pleinement opérationnel. Une consultation en groupement de commande avec la CA Arlysère, a été renouvelé afin de gérer l'entretien courant, attribuant ainsi 17 marchés à 10 entreprises du territoire pour les 4 prochaines années.

Notre structure affirme sa volonté de nouer de nouveaux partenariats. Par exemple, cette année, un protocole de gestion des matériaux du torrent du Bersend a été signé pour 4 ans avec EDF, la commune de Beaufort, le Département de la Savoie et l'Etat afin de traiter de façon durable et concerté les apports du torrent du Bersend à Beaufort-sur-Doron.

A l'heure du dynamisme ambiant, je vous invite à découvrir tous ces projets et biens d'autres, dans les pages suivantes.

Umberto DIMASTROMATTEO

Président du SMBVA



TERRITOIRE : LE BASSIN VERSANT ARLY



25 communes

640 km²

1 BASSIN VERSANT
3 SOUS-BASSINS

300 km de cours d'eau

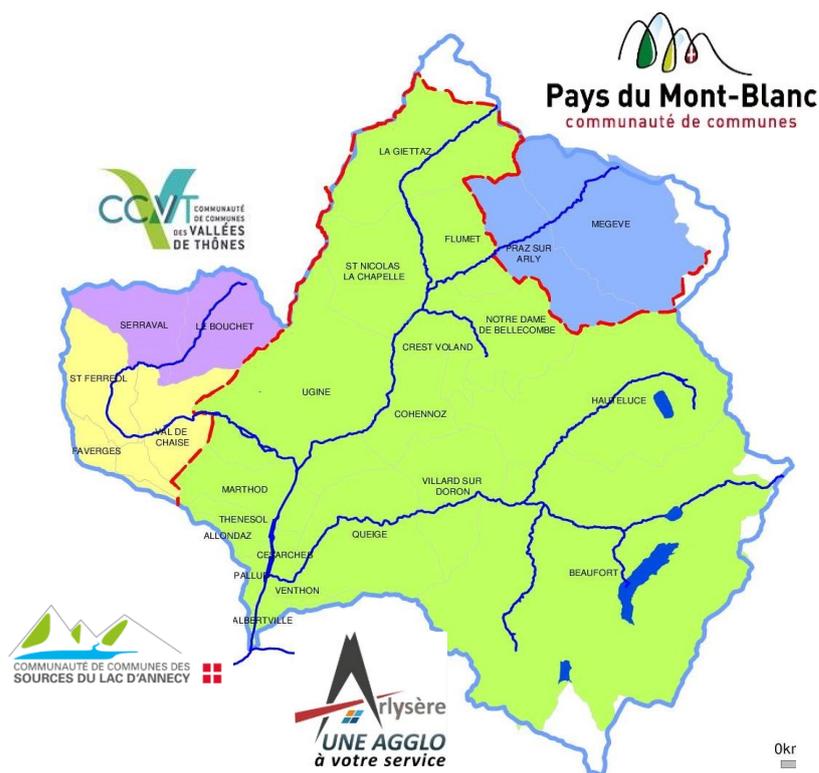
50 000 habitants
et 115 000 habitants en période hivernale

LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT ARLY

Le SMBVA est un syndicat de bassin versant, fondé en 2013 et transformé en 2018 afin d'intégrer la compétence GEMAPI relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il dispose d'une équipe d'élus provenant des différentes intercommunalités membres et d'une équipe technique en charge des projets.

UN SYNDICAT A LA CARTE ADAPTE AU TERRITOIRE

Le SMBVA est un syndicat mixte fermé structuré sur la base de 2 cartes de compétences :



Carte de compétence ANIMATION

Collectivités adhérentes :



Carte de compétence GEMAPI

Collectivités adhérentes :



LES ELUS DU SYNDICAT

En charge des décisions du syndicat, le conseil syndical se compose de 21 conseillers. Il se réunit en moyenne tous les trimestres. Le bureau se charge de la préparation des décisions et se réunit également avec une fréquence trimestrielle.

Depuis septembre 2022, les actes administratifs (délibérations et décisions) sont désormais disponibles sur le site internet du SMBVA : <https://www.riviere-arly.com/actes-administratifs/>

Membres du conseil syndical :

Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté d'agglomération ARLYSÈRE			
Umberto	DIMASTROMATTEO	Catherine	CLAVEL
Françoise	VIGUET-CARRIN	Pauline	BRESSE
Bérénice	LACOMBE	Jean-Pierre	JARRE
Raphaël	THEVENON	Frédéric	JOGUET
Colette	GONTHARET	James	DUNAND SAUTHIER
Ghislaine	JOLY	Frédérique	DUC
Frédéric	REY	Emmanuel	HUGUET
Franck	ROUBEAU	Sébastien	VIOLI
Christian	EXCOFFON	Christelle	MOLLIER
François	RIEU	Claude	REUIL BAUDARD
Christian	FRISON-ROCHE	Bernard	BRAGHINI
Mike	ROUSSEAU	Daniel	DUPRE
Raymond	COMBAZ	Edouard	MEUNIER
Communauté de Communes Pays du Mont Blanc			
Christophe	BOUGAULT-GROSSET	Catherine	JULLIEN-BRECHES
Laurent	SOCQUET	Pierrette	MORAND
Jean-Pierre	CHATELLARD	Jean-Michel	DEROBERT
Pierre	BESSY	Yann	JACCAZ
Communauté de communes des Vallées de Thônes			
Franck	PACCARD	Sébastien	BRIAND
Philippe	ROISINE	Pierre	BARRUCAND
Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy			
Philippe	PRUD'HOMME	André	BRUNET
Sébastien	SCHERMA	Michel	LUCIANI



Membres du comité syndical lors de la séance du 25 octobre 2022 en mairie de Praz sur Arly

2022 : en chiffres

**6 réunions du bureau syndical,
6 réunions du comité syndical,
58 délibérations,
7 décisions.**

**Du nouveau en 2022 avec la
délocalisation des comités
syndicaux sur le bassin versant :
Faverges, Praz sur Arly, ...**

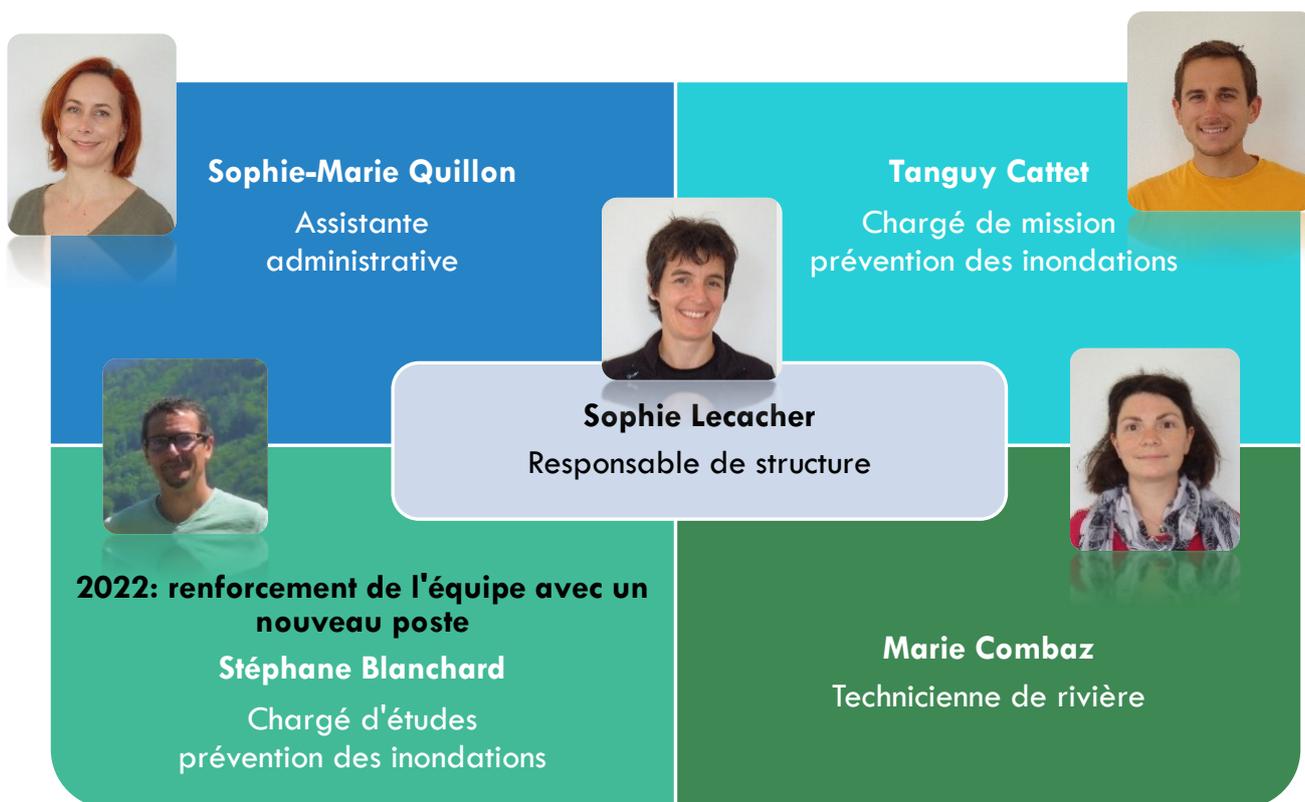
Membres du bureau :

Umberto DIMASTROMATTEO	Président du SMBVA
Christophe BOUGAULT-GROSSET	1^{er} Vice-Président
Raymond COMBAZ	2^{ème} Vice-Président
Bérénice LACOMBE	3^{ème} Vice-Présidente
Frédéric REY	1^{er} membre complémentaire du bureau
François RIEU	2^{ème} membre complémentaire du bureau
Philippe PRUD'HOMME	3^{ème} membre complémentaire du bureau
Philippe ROISINE	4^{ème} membre complémentaire du bureau
Pierre BESSY	5^{ème} membre complémentaire du bureau

L'EQUIPE TECHNIQUE

L'équipe du SMBVA assiste quotidiennement les acteurs et collectivités du bassin versant sur l'ensemble des projets et problématiques liées à la gestion des cours d'eau et à la prévention des inondations.

En 2022, l'équipe est renforcée avec un nouveau poste de chargé d'études prévention des inondations. Ce poste participe à la mise en œuvre de la phase d'étude préalable au PAPI.



Mutualisation des services de la mairie d'Ugine pour les ressources humaines et les finances.



Mutualisée à hauteur de 20%, une partie de l'équipe du SMBVA constitue également le service GEMAPI de la Communauté d'agglomération ARLYSÈRE.

Elle intervient pour la mise en œuvre des actions sur le secteur Isère en Basse Tarentaise, soit 6 communes : Rognaix, Cevins, Esserts-Blay, la Bâthie, Tours en Savoie, Albertville.

Contact : gemapi@arlysere.fr



DES ASSOCIATIONS SUPPORTS

Le SMBVA est membre actif de plusieurs associations :



L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA²) anime depuis 1999 un réseau de professionnels pour échanger, partager les expériences et améliorer les connaissances techniques sur des thématiques liés à la gestion des milieux aquatiques.

Le SMBVA adhère en tant que structure morale depuis 2013. Cette adhésion permet à l'équipe technique et aux élus de participer aux réunions et journées techniques d'informations, dans un cadre convivial et de partage de pratiques.

Plus d'infos sur : www.arraa.org



France Dignes est une association de 1901, dont l'objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

Plus d'infos : www.frances-dignes.fr

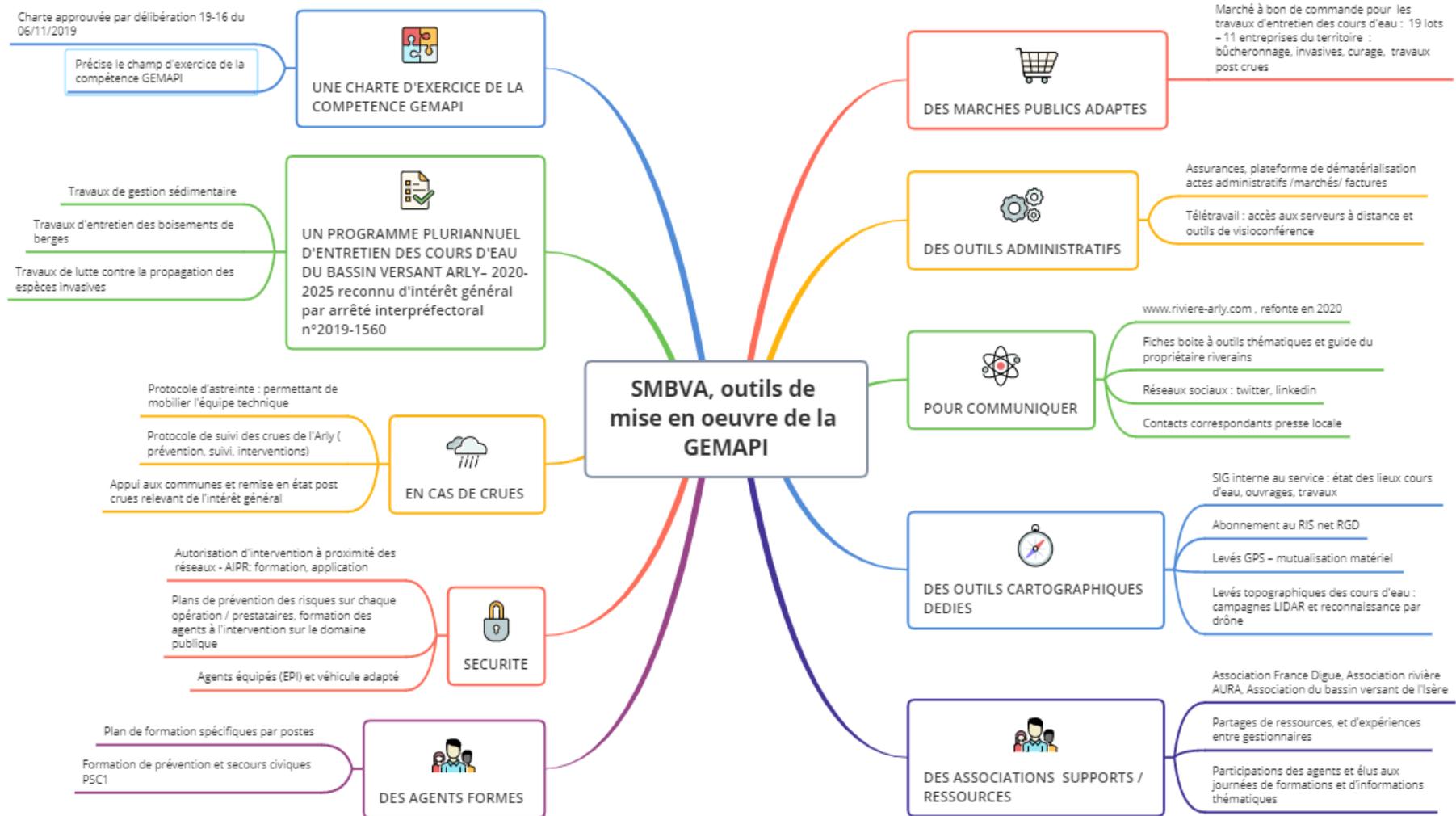
Association du bassin versant de l'Isère

Cette association, constituée en 2017, pour une durée de 5 ans, a vocation à préfigurer l'établissement public territorial de bassin (EPTB) de l'Isère.

A cet effet, ses membres travaillent à poser les bases statutaires, la stratégie, les missions et organisation du futur EPTB Isère en lien avec les structures compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations du bassin versant de l'Isère.

UNE BOITE A OUTILS NECESSAIRE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI

Afin d'assurer ses missions d'animation, de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, le SMBVA a mis en place des outils de gestion adaptés afin d'être pleinement opérationnel. Contenu de la boîte à outils :



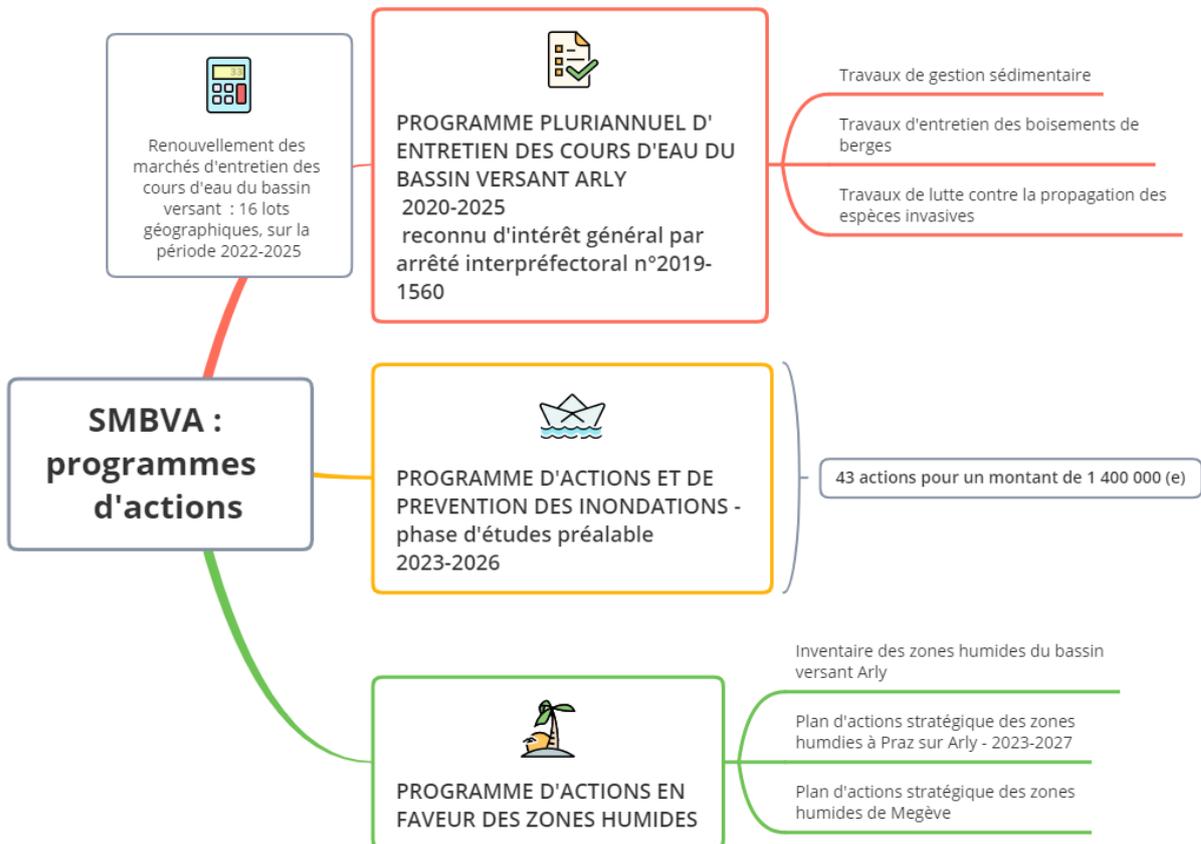


DE NOUVEAUX PROGRAMMES D' ACTIONS

En 2022, l'accent a été mis sur le développement de programmes d'actions et la contractualisation de programme auprès des partenaires financiers.

En plus du programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau, 2 nouveaux programmes ont été constitués :

- programme d'action et de prévention des inondations du bassin versant de l'Arly – phase d'études préalables 2023-2026 : validation par les élus et dépôt et instruction par les services de l'Etat.
- programme d'action en faveur des zones humides.



Elément central nécessaire aux travaux d'entretien des cours d'eau et remise en état post crue, le marché d'entretien des cours d'eau a été renouvelé sur la période 2022-2025. Ce marché a été monté en groupement de commande avec la CA ARLYSERE. 16 lots ont été définis répartis par type de travaux (bucheronnage, invasives et curage) et par secteurs géographiques.

CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN VERSANT ARLY

Afin d'apporter des solutions aux points noirs en termes d'inondation à l'échelle du bassin versant de l'Arly, les élus ont souhaité mettre en place un plan d'aménagement et de prévention des inondations, dit « PAPI ».

Encadrée par une procédure formalisée, plusieurs étapes ont été franchies en 2022 :



Le PAPI est :

- Une démarche encadrée par l'Etat et réglementairement incontournable pour mener une opération globale de prévention des inondations,
- Un outil défini à l'échelle d'un bassin versant,
- Un outil financier pour mobiliser des subventions dont le fonds de prévention des risques naturels majeurs (géré par l'Etat) permettant un financement 40 à 50%,
- Un programme intégré de mesures bâti autour de 7 axes suivants.



PLANS D' ACTIONS EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES

Dans la continuité du travail engagé dans le cadre du contrat de rivière, plusieurs plans d'actions stratégiques ont été réalisés sur le territoire.

2022 a permis de définir le nouveau programme d'action stratégiques des zones humides sur la commune de Praz sur Arly. En parallèle, il a été acté pour 2023, la définition d'un plan d'actions stratégique en faveur des zones humides sur la commune de Megève.

Récapitulatif des actions été menées en faveur des zones humides sur le bassin versant Arly :



FINANCES

CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES MEMBRES



Les statuts du SMBVA définissent les modalités de participation des collectivités membres sur les 2 cartes de compétences :

-sur la carte animation et sur les frais d'administration générale du syndicat :

participation des collectivités membres en fonction de la clef de répartition suivante, définie statutairement.

Cette clef de répartition a été définie sur la base de plusieurs critères (population DGF 2017, potentiel fiscal et linéaire des cours d'eau).

Collectivités membres	Répartition
CA ARLYSERE	68%
Communauté de Communes Pays du Mont Blanc	18%
Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy	10%
Communauté de communes des Vallées de Thônes	4%

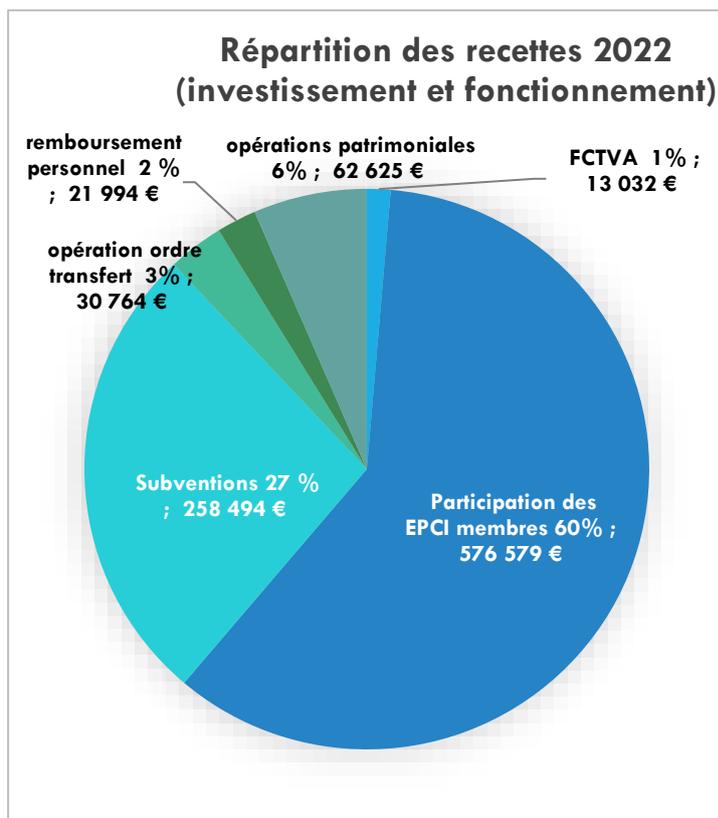
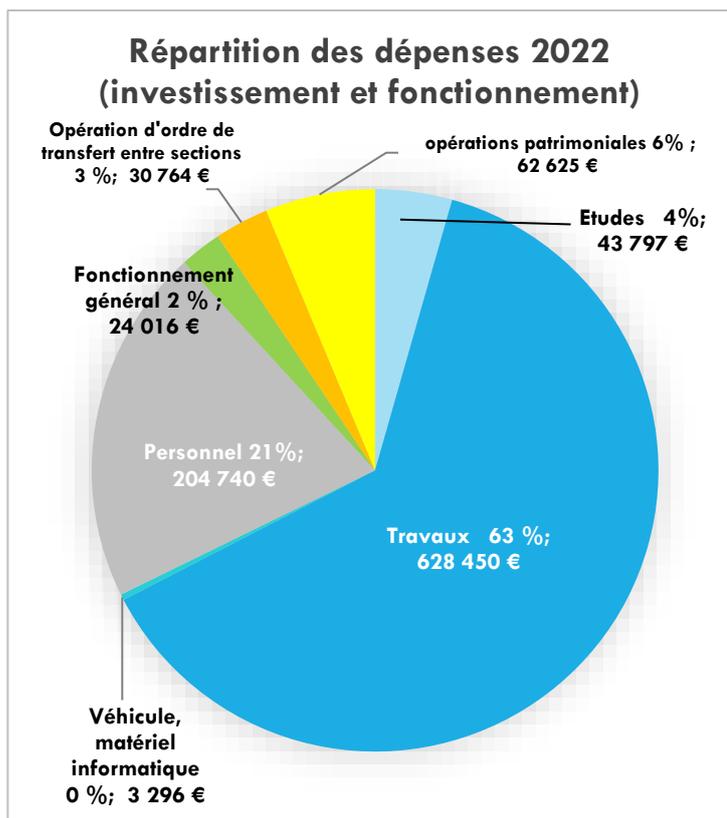
- sur la carte **GEMAPI** : la répartition des dépenses liées à la compétence GEMAPI est définie en fonction du lieu d'implantation de d'ouvrage/action et de l'intérêt de l'ouvrage et ou des actions pour les membres.

Cette répartition est définie chaque année lors du vote du budget par délibération du conseil syndical.

BILAN FINANCIER 2022

Sur le budget 2022, 63% des dépenses ont été consacrées aux travaux en rivière et à la préservation, restauration des milieux aquatiques. 4% des dépenses sont liées aux études et aux missions de maîtrise d'œuvre. 21% des dépenses est liées aux charges de personnel.

Les recettes proviennent, pour 27% des subventions et 60% de la participation des collectivités membres.



Le résultat du compte administratif de 2022 est le suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL €
Recettes	522 891	440 596	963 487
Dépenses	392 749	604 938	997 687
Résultats de l'exercice 2022	130 141	-164 341	-34 199
Résultats antérieurs reportés 2021	183 922	464 734	648 656
Résultats de clôture	314 064	300 392	614 457

L'essentiel du bilan financier 2022 :

576 k€ contribution des EPCI membres



Subventions mobilisées à hauteur de 258 k€



Autres :

FCTVA, opérations d'ordres, remboursement personnel: 129 k€

Soit **963 k€** de recettes réparties :

392 k€ en dépenses de fonctionnement

Dont 165 k€ : travaux d'entretien régulier des cours d'eau

204 k€ : charges de personnel

24 k€ : frais de structure

604 k€ en dépenses d'investissement

Dont 492 k€ : travaux (Bersend, seuil Ile, Serraz)

43 k€ : études

3 k€ : matériel (véhicule, informatique)

Principales réalisations:

- **Torrent du Bersend : plan de gestion, opération de sécurisation : 210 k€**
- **Restauration de la décharge de la Serraz et de la rivière Chaise : 216 k€**
- **Etudes et travaux de restauration de la continuité écologique du seuil de l'Ile: 53 k€**
- **Etude diagnostic des décharges à Megève et Praz sur Arly : 14 k€**

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, le SMBVA assure la mise en œuvre des travaux de restauration des boisements de berges, de lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes et de gestion sédimentaire.



Les travaux d'entretien des cours d'eau sont définis dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'entretien 2020-2024, reconnue d'intérêt général par arrêté préfectoral n°2019-1560 du 10 février 2020.

Cette déclaration d'intérêt général permet au SMBVA d'intervenir sur les terrains privés en cas de carence d'entretien des propriétaires riverains.

En 2022, plus de la totalité du budget prévu au travaux d'entretien des cours d'eau a été consommé.

Le tableau suivant présente les montants réalisés :

Opération - 2022	inv / fct	Nature	Budget		Réalisés		
			Montant opération HT	Montant opération TTC	Montant réalisés HT - 2022	Montant réalisés TTC - 2022	%
Entretien des boisements de berges et des ouvrages hydrauliques							
Secteur ARLYSERE	fct	Travaux	52 500 €	63 000 €	37 966 €	45 559 €	72%
Secteur CCPMB	fct	Travaux	25 000 €	30 000 €	21 033 €	25 240 €	84%
Secteur CCVT	fct	Travaux	2 500 €	3 000 €	2 212 €	2 654 €	88%
Total sur le territoire du SMBVA			80 000 €	96 000 €	61 211 €	73 453 €	77%
Lutte contre la propagation des espèces invasives							
Secteur ARLYSERE	inv	Travaux	8 333 €	10 000 €	8 397 €	10 076 €	101%
	fct	Travaux	20 000 €	24 000 €	15 358 €	18 430 €	77%
Secteur CCPMB	inv	Travaux	10 000 €	12 000 €	10 050 €	12 060 €	101%
	fct	Travaux	6 250 €	7 500 €	5 920 €	7 104 €	95%
Secteur CCVT	fct	Travaux	2 083 €	2 500 €	- €	- €	0%
Total sur le territoire du SMBVA			46 666 €	55 999 €	39 725 €	47 670 €	85%
Travaux d'entretien sédimentaire "programmation"							
Secteur ARLYSERE	fct	Travaux	77 500 €	93 000 €	33 775 €	40 530 €	44%
Secteur CCPMB	fct	Travaux	29 167 €	35 000 €	3 439 €	4 127 €	12%
Secteur CCVT	fct	Travaux	2 083 €	2 500 €	- €	- €	
Total sur le territoire du SMBVA			108 750 €	130 500 €	37 214 €	44 657 €	34%
Total des travaux sur le territoire du SMBVA			235 416 €	282 499 €	138 150 €	165 780 €	59%

Ces travaux sont réalisés avec le soutien financier du Département de la Haute-Savoie à hauteur de 40%.

TRAVAUX DE RESTAURATION DES BOISEMENTS DE BERGES

Ces travaux sont à la fois préventifs, ils consistent à abattre et extraire les arbres penchés ou déstabilisés qui peuvent à terme créer des embâcles et curatifs en supprimant les embâcles dans les secteurs à enjeux.

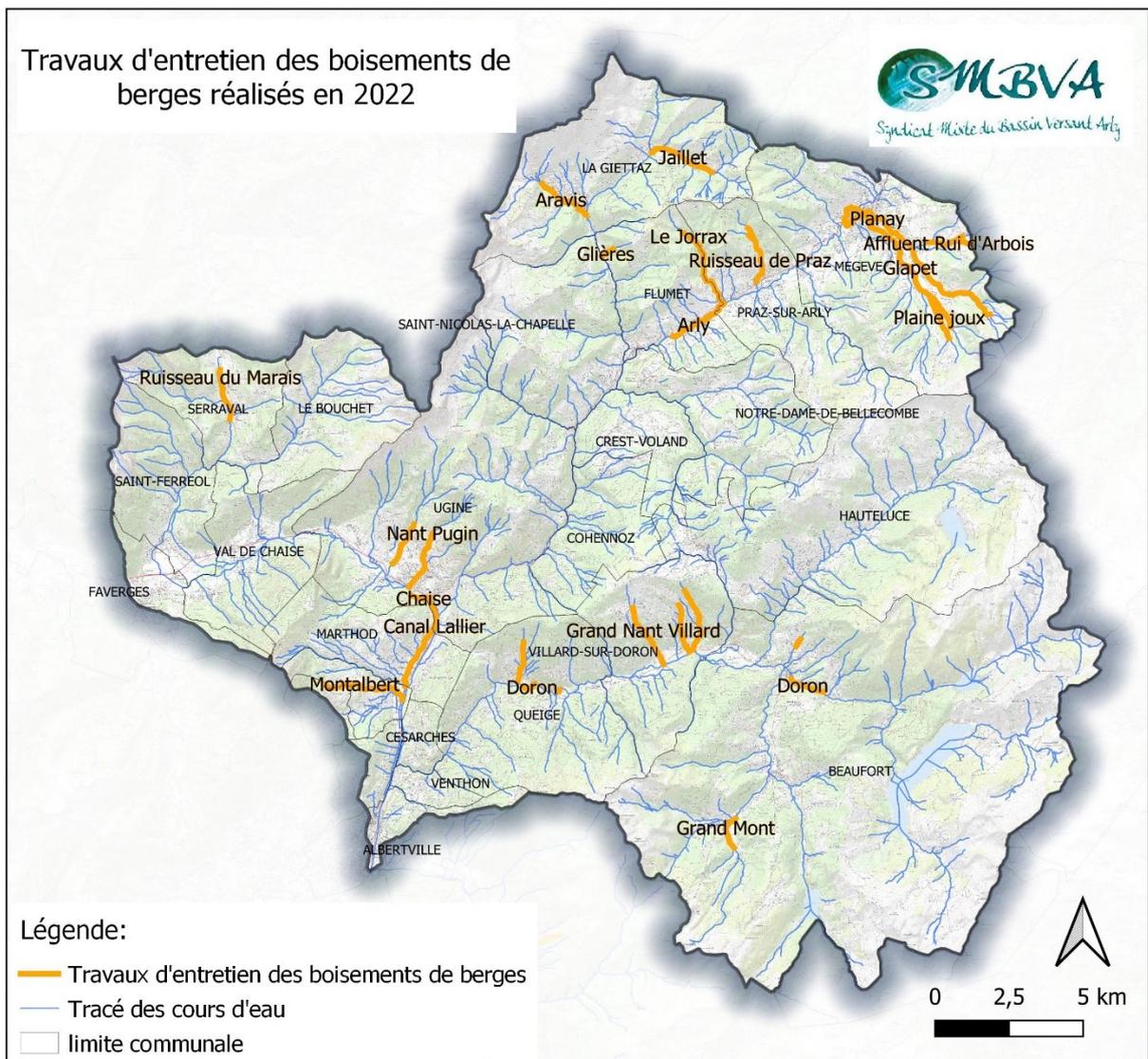
Ces travaux sont définis par le plan de gestion des cours d'eau, ils ont pour objectifs de :

- restaurer le libre écoulement des cours d'eau,
- gérer les encombres,
- permettre la diversification des milieux,
- sécuriser et protéger les berges contre l'érosion.

73 500 € TTC

montant des travaux de restauration des boisements de berges

48 km de cours d'eau restaurés et entretenus



Avant



Enlèvement de troncs dans le torrent des Aravis (Val d'Arly) afin de limiter le risque de création d'embâcle

Après

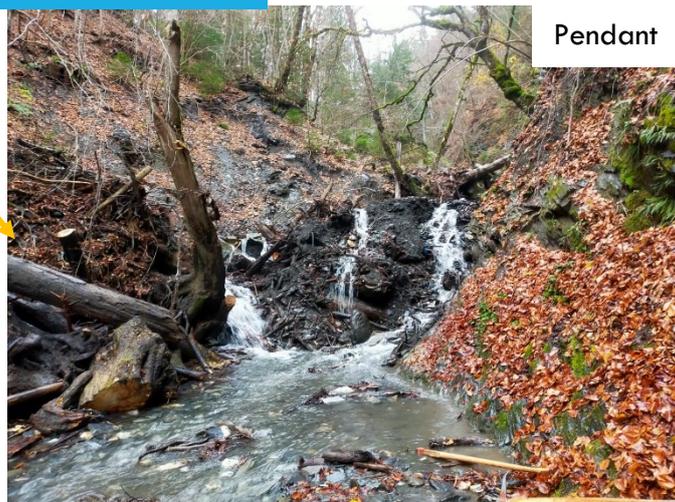


Avant



Enlèvement d'un embâcle dans le Torrent du Jorax (Praz sur Arly)

Pendant



Pendant



Enlèvement d'un arbre tombé en travers de la Chaise à Ugine – Risque important de création d'embâcle

Après



TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DES ESPECES INVASIVES

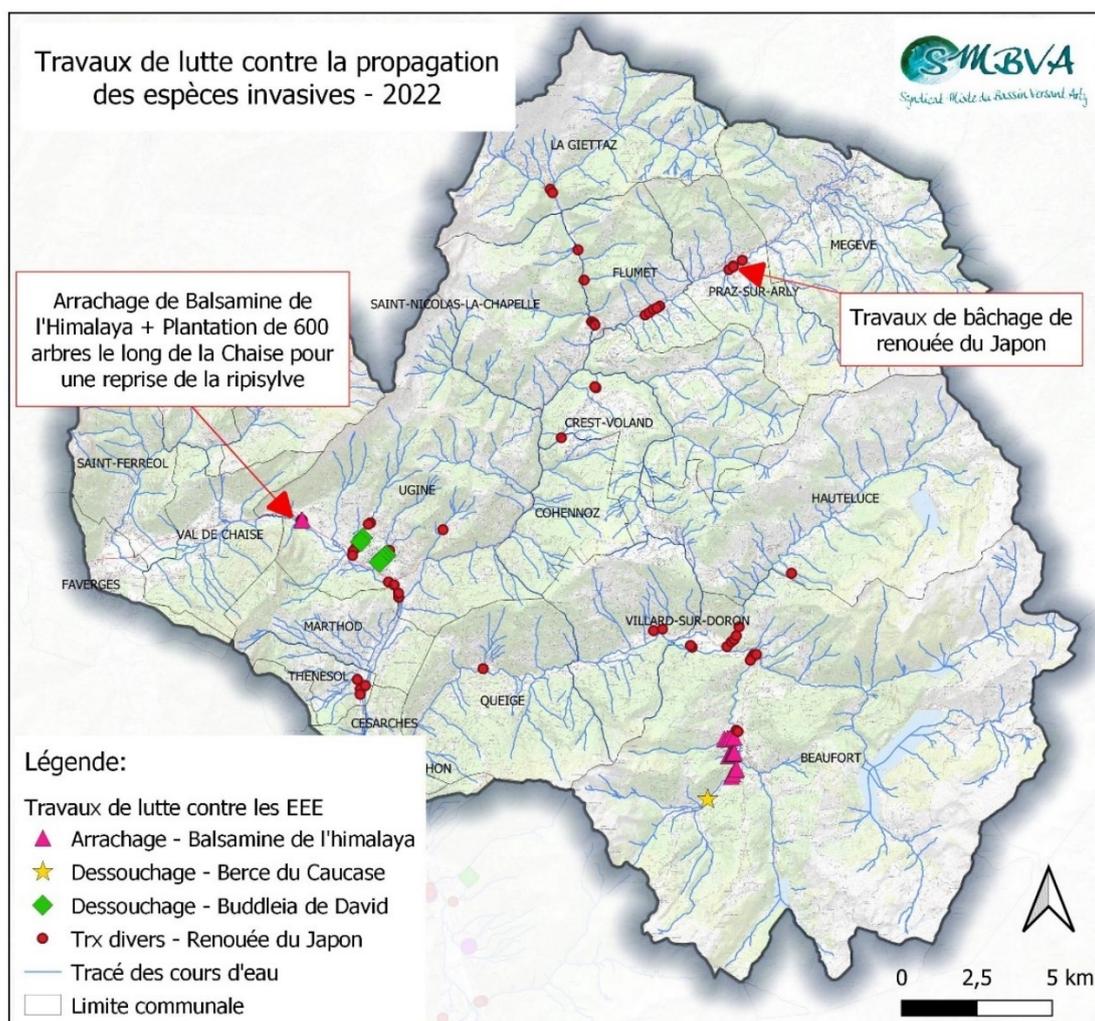
Les travaux de lutte contre la propagation des plantes invasives ont pour but de favoriser la biodiversité, de conserver la ripisylve en bon état et d'assurer une bonne tenue des berges.



Chaque intervention est adaptée au site et aux enjeux. Les travaux peuvent être de plusieurs types :

- Arrachage de la Renouée du Japon ● Balsamine de l'Himalaya ▲ Solidages ▲
- Confinement de la Renouée du Japon □ avec restructuration d'une ripisylve par plantation d'arbres et arbustes
- Coupe des racines Berce du Caucase ◆
- Dessouchage de Buddleia de David ◆

47 670 € TTC montant des travaux de lutte contre la propagation des espèces invasives



RETOUR EN IMAGE SUR LE CHANTIER : TECHNIQUE DE CONFINEMENT DE LA RENOUEE DU JAPON ET DE PLANTATION D'UNE RIPISYLVE A PRAZ-SUR-ARLY

Le SMBVA a engagé en 2019 une opération de bâchage avec plantation dense d'arbres et de boutures de saules sur une berge de l'Arly encahi de Renouée du Japon – Le but de l'opération est de reconstitué une ripisylve fonctionnelle.

2018 : Situation avant les travaux de bâchage et après la fauche des cannes de Renouée du Japon, en marron au sol, ici absence de ripisylve



2019 : Situation 1 mois après les travaux de bâchage et de bouturage – reprise sur un secteur de la Renouée, la bâche a été remise en place sur ce secteur

2022 : Situation 3 ans après les travaux : reprise optimale de la ripisylve avec un couvert dense d'arbres et arbustes divers



Vue de la rive gauche

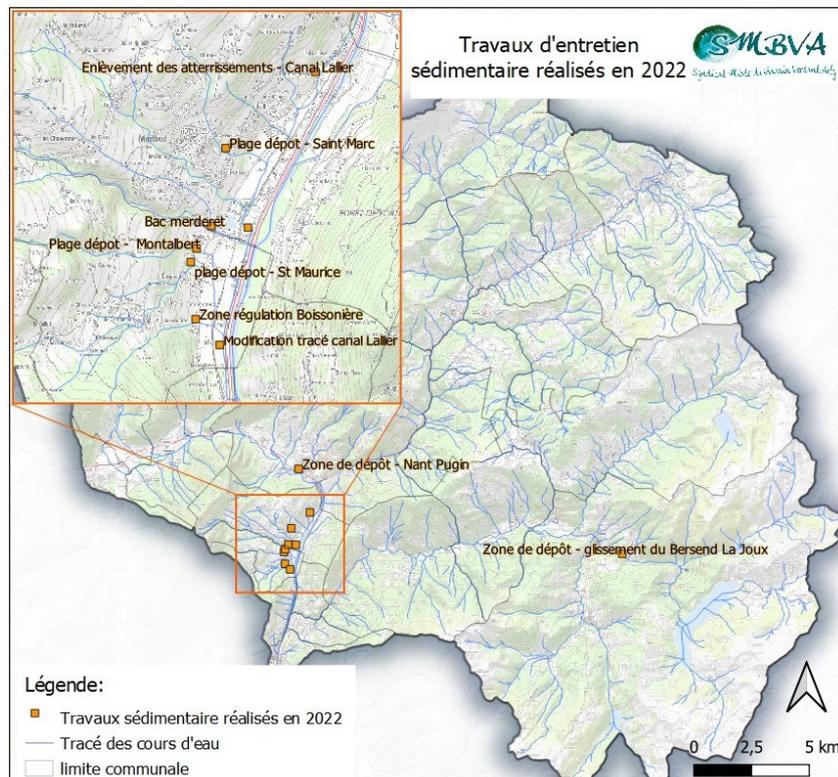


Vue de la rive droite

TRAVAUX D'ENTRETIEN SEDIMENTAIRE

L'entretien sédimentaire des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques vise à garantir le bon écoulement et à prévenir du risque d'inondation. Le SMBVA intervient dans le cadre de l'intérêt général afin de remettre en état les tronçons de cours d'eau engravés et les ouvrages de protection (plage de dépôts, décanteur, ...).

Plusieurs opérations d'entretien courant ont été engagées au cours de l'année 2022 :



Entretien sédimentaire du canal du Nant Pugin à Ugeux

5 ouvrages entretenus

(plage de dépôts, décanteurs, ...)

4 zones d'engravement

ont fait l'objet d'une intervention

44 657 € TTC

SUIVI SEDIMENTAIRE : INSTALLATION DE REPERES D'ENGRAVEMENT AU PONT NANCHARD SUR L'ARRONDINE

L'Arrondine à Saint-Nicolas-la-Chapelle, fait l'objet d'un suivi des niveaux d'engravement dans le cadre du plan de gestion des matériaux de l'Arly et de ses affluents.

L'objectif de ce suivi est de restaurer l'équilibre sédimentaire du cours d'eau.

En effet le lit de l'Arrondine aux Glières est fortement incisé entre le pont Nanchard et le pont des Glières, ce qui provoque des érosions de berges lors des crues.

Par ailleurs, au niveau du pont Nanchard, un banc de matériaux se dépose régulièrement compte tenu de la réduction de la pente, et modifie l'entonnement du pont. L'entretien du secteur est ainsi nécessaire.

Dans ce cadre, des repères des niveaux d'engravement appelées jauges sédimentaires, ont été installées afin de servir de repère lors de la mise en œuvre des travaux.

Ces repères fixent les côtes de curage à respecter pour éviter que la rivière s'incise en amont tout en garantissant un bon fonctionnement du pont en aval.

Le SMBVA a installé ces repères, en concertation avec les propriétaires riverains et la commune qui reste gestionnaire du pont.

D'autres repères de ce type ont également été installées sur le torrent du Glapet à Megève.



Jauge sédimentaire installée sur l'Arrondine à Saint Nicolas la Chapelle

ETUDE DIAGNOSTIC DES ANCIENNES DECHARGES DE L'ARLY A MEGEVE ET DU NANT DES ESSERTETS A PRAZ-SUR-ARLY

MAITRE D'OUVRAGE : SMBVA

BUREAU D'ETUDES : PROGEO /
Pyrite /SIGOSPHERE

COUTS : 14 524 € HT

FINANCEMENTS : Département de
la Haute-Savoie : 40%

Anciennes décharges situées en bordures de cours d'eau, ces 2 sites sont en cours d'érosion et génèrent des pollutions aux cours d'eaux riverains. En partenariat avec les communes de Megève et Praz sur Arly, cette étude a permis d'établir un diagnostic de la situation sur les 2 sites et de proposer des travaux de restauration de ces sites.

Site du Nant des Essertets : Ancienne décharge exploitée dans les années 60-70, situé sur zone de remblai en bordure du cours d'eau. De nombreux déchets grossiers non compactés (métal, plastiques, encombrants) qui s'accumulent dans le cours d'eau, absence de pollution chimique.

Travaux préconisés : nettoyage du talus (volume estimé à 15 à 20m³), prévus en 2023



Site de l'Arly : Ancienne décharge exploitée dans les années 70-80, situé sur zone de remblai en bordure de l'Arly. Erosion du massif de déchets, générant une pollution physique visible, absence de pollution chimique dans le cours d'eau. Présence de déchets fractionnés et mélangé à de la terre.

Action préconisée : ouvrage de protection de berge en technique mixte afin de limiter l'érosion. L'étude du projet est prévue en 2023.



RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU SEUIL DE L'ILE SUR L'ARLY A PRAZ-SUR-ARLY

Afin de répondre à une double urgence, compte tenu de la dégradation du seuil et obligation réglementaire vis à vis de la restauration de la continuité écologique, le seuil du pont de l'île à fait l'objet d'une reprise complète.

Dans le cadre de la restauration piscicole de l'Arly entre Flumet et Megève, le seuil de l'île fait l'objet de travaux d'aménagement par :

- La création d'une rampe rugueuse en enrochement bétonné et libre sur 37ml.
- Le profil en V de la rampe permet de concentrer les écoulements de l'Arly à l'étiage (basses eaux).
- La reprise des berges en protection mixte (enrochement et lits de plants et plançons)

TRAVAUX DE RESTAURATION DU SEUIL DE L'ILE

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Praz sur Arly
Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du SMBVA

MAITRE D'OEUVRE : HYDRETTUDES

ENTREPRISE : Benedetti-Guelpa / MABBOUX /ERM

COUTS sur le seuil : 265 500€ HT

DUREE : Travaux réalisés en 2 mois , réception chantier le 15/12/22

FINANCEMENTS : Département de la Haute-Savoie – 30%, Agence de l'eau RMC : 50%



Figure 3 : Seuil en février 2022 avec affouillement et siphon (Photo SMBVA)



Avant travaux

Figure 5 : Rive droite à l'aval du seuil



Après travaux

PREVENTION DES INONDATIONS

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SMBVA assure, au titre de l'intérêt général, les études, travaux de prévention des inondations et travaux de remise en état post crue.

QUELLE GESTION SEDIMENTAIRE POUR LE TORRENT DU BERSEND ?



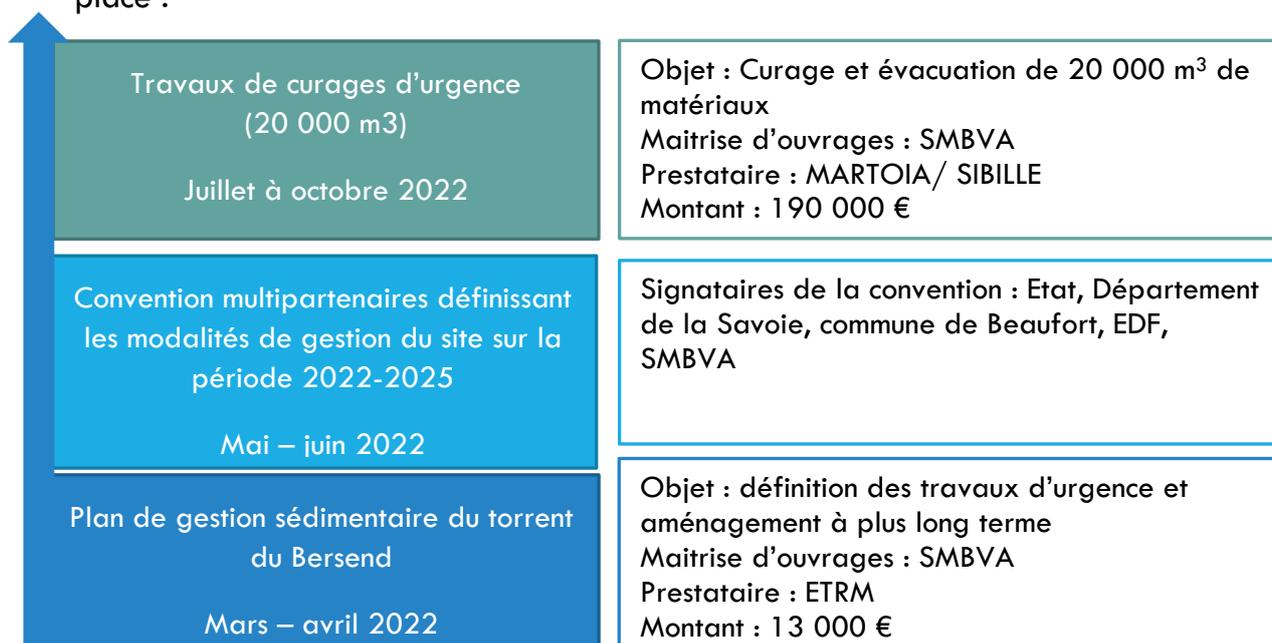
Glissement de terrain les Iles de la Joux – Bersend

La réactivation du glissement des Iles à l'automne 2015 a profondément modifié l'organisation des écoulements sur la zone avec la formation des nouveaux talwegs et l'érosion profonde du chenal d'écoulement principal du ruisseau du Bersend. Ainsi à chaque épisode pluvieux significatif, les écoulements mettent en mouvement les matériaux jusqu'à former des laves torrentielles (écoulements boueux très denses capables de transporter de très gros blocs). Ces laves s'écoulent jusqu'au site de dépôt situé à l'amont de la confluence avec le Doron.

Depuis 2016, le volume moyen des apports annuels s'élève à 10 000 m³

Depuis 2017, ces apports en matériaux ont généré de multiples dégâts, détruisant la route départementale et comblant l'ensemble des prairies et lit vif du Doron. Ces dégradations ont nécessité des travaux de remise en état, engagés par le Département de la Savoie, la commune de Beaufort et le SMBVA.

Compte tenu des apports récurrents, et de la nécessité de mettre en place une stratégie de gestion du site en regroupant les différents acteurs. La démarche suivante a été mise en place :



ZOOM SUR LES TRAVAUX DE CURAGE DE LA PLAGE DE DEPOT DU TORRENT DU BERSEND

Les travaux de curage de la plage de dépôt du Bersend ont permis d'extraire 20 000 m³ de matériaux pour redonner une capacité de stockage suffisante au site, en vue des prochaines coulées et laves torrentielles issues du glissement de terrain des Iles.

Ainsi ces travaux sont menés dans un cadre d'intérêt général et d'urgence puisque la saturation du site de dépôt, menaçait l'obstruction du lit du Doron et l'obstruction de l'ouvrage de franchissement de la RD925, comme cela s'est produit en janvier 2022.

Les 20 000 m³ de matériaux extraits sont revalorisés par criblage, permettant un recyclage des matériaux sur d'autres chantiers par les entreprises locales. Les matériaux non valorisables, c'est-à-dire les matériaux fins, sont mis en décharge agréée.



La sécurité du chantier a fait l'objet d'une attention particulière, afin de veiller d'une part aux risques routiers avec la circulation des engins et camions dans la traversée de Beaufort, et d'autre part aux risques de coulées de laves torrentielles pendant les heures de travail. Ainsi une vigie a été mise en place sur site en complément du système d'alerte existant.

Cette opération est rendue possible grâce à la mobilisation des gestionnaires locaux : l'Etat, le Département de la Savoie, EDF, la commune de Beaufort et le SMBVA actée dans le cadre d'une convention de partenariat technique et financier.

Compte tenu de l'état de saturation de la zone de dépôt du torrent du Bersend, la réalisation de ces travaux était indispensable afin :

- **de permettre le dépôt des prochaines laves, en capacité suffisante,**
- **d'assurer le bon fonctionnement de l'ouvrage de franchissement de la route départementale 925,**
- **de limiter l'obstruction du lit du Doron,**
- **de constituer un espace tampon entre le glissement de terrain et les enjeux aval avec le centre bourg de Beaufort.**

CURAGE DE LA PLAGE DE DEPOT DU BERSEND EN 2022 :

MAITRE D'OUVRAGE : SMBVA

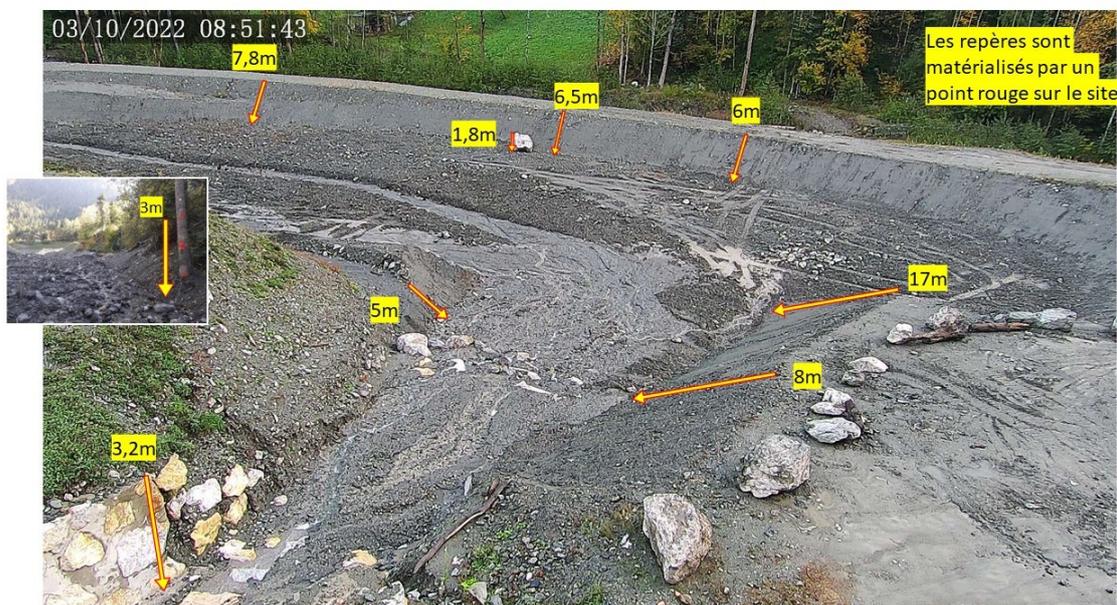
ENTREPRISE : MARTOIA

COUT : 210 000 € HT (études et travaux)

DUREE : 5 semaines

FINANCEMENT : SMBVA, EDF, Département de la Savoie

A moyen terme, l'aménagement d'une plage de dépôt avec un ouvrage de fermeture type râtelier ou grille est à prévoir. Cet aménagement est actuellement à l'étude.



Plage de dépôt en fin de travaux



Lave torrentielle du 24/10/22

TRAVAUX POST-CRUES

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SMBVA assure, au titre de l'intérêt général, les travaux de remise en état des cours d'eau suite aux épisodes de crues. Ces travaux ont pour objectif de restaurer le libre écoulement des eaux.



Compte tenu du contexte général de sécheresse de l'année 2022, le seul épisode de crue significatif touchant le bassin versant d'Arly a été celui du 24 décembre 2022.

Plusieurs épisodes de laves torrentielles du Bersend au printemps 2022 (voir p.25-26)

crue sur le bassin versant Arly du 24 décembre 2022

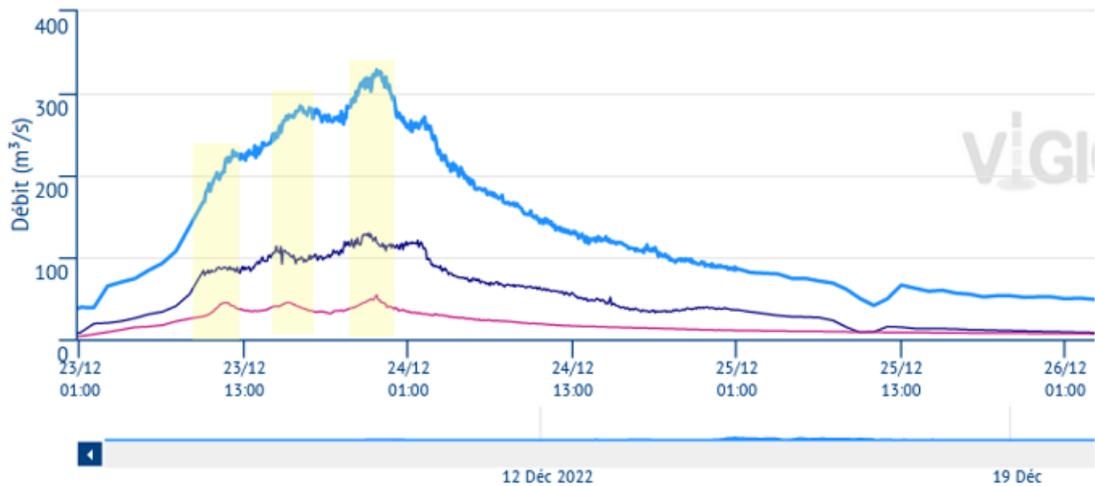
CRUE DU 24 DECEMBRE 2022 ET TRAVAUX POST CRUE

Cette crue du 24 décembre, **de fréquence de retour quinquennale pour l'Arly et quinquennale à décennale pour la Chaise**, s'inscrit dans un **épisode de crue hivernale avec fort redoux** générant une fonte du manteau neigeux présent en altitude jusqu'à 2200-2500 m et accumulés en décembre 2022. Les départements de la Savoie et de la Haute Savoie ont été classés en vigilance orange pour les phénomènes de pluies et inondations.

Cet épisode a été relativement court – 36h – mais a permis un cumul significatif de près de 90 mm à 100mm sur le bassin versant.

L'hydrogramme de crues de l'Arly et de la Chaise est constitué de 3 pics d'intensité croissante, liés aux précipitations et à l'augmentation croissante des températures tout au long de l'épisode.

De plus, le manteau neigeux a joué un rôle, dans un premier temps de rétention de l'eau accumulée (éponge) puis de relargage jusqu'à la fonte totale en dessous de 2200 m d'altitude, accroissant ainsi les apports aux cours d'eau.



Légende

● Pallud [Pont de Venthon] (Arly)
 ● Ugine [Pont de Fer] (Arly)
 ▲ Ugine [Pont de Soney] (Chaise)

Hydrogrammes de la Chaise et de l'Arly (2 stations)

Dans ce contexte de terrain non gelés et détremés, ces précipitations ont généré de nombreux glissements de terrains notamment en tête de bassin versant : Arly amont, Beaufortain, Chaise amont – Serraval. Dans de nombreux cas, ces glissements sont en interactions avec les cours d'eau, c'est le cas de l'Argentine, du Bersend, de l'Arrondine et de l'Arly en amont de Flumet. Par chance, aucun glissement notable n'est survenu dans les gorges de l'Arly.

EN QUELQUES CHIFFRES –DEBITS DE CRUES

- **Arly** : Crue de fréquence de retour quinquennale - débit de pointe à $328\text{m}^3/\text{s}$ à Pallud
- **Chaise** : Crue de fréquence de retour quinquennale à décennale, débit de pointe à $54\text{ m}^3/\text{s}$ à Soney-Ugine.
- **Doron** : débit de pointe à $49\text{m}^3/\text{s}$ à Villard sur Doron



Une quantité importante de bois mort a également été charrié pendant la crue, notamment sur la Chaise. Ce constat est probablement consécutif à la période de sécheresse et d'absence de crue au cours de l'année 2022, ayant stocké du bois sec dans les lits des cours d'eau. De nombreux arbres secs sur pied ont également basculés ou été emportés lors de cette crue.

Travaux d'enlèvement des embâcles et bois sur l'Arrondine aux Glières (SMBVA)



Embacle prise d'eau canal Lallier



Compte tenu des débits atteints au cours de cette crue, les cours d'eau ont été morphogènes, c'est-à-dire qu'ils se sont mobilisés dans leur espace de mobilité, générant des érosions latérales et transposant des matériaux et bois.



Erosion de berges de l'Arly à Praz sur Arly



Doron : Erosion berge du Doron en rive droite, au droit du talus de la RD218 à la sortie de Queige |

Certains ouvrages ont ainsi été impactés par l'érosion de certains talus aux droits de bâtiments (magasin à Praz, plan d'eau) et ouvrages (pont du Nanchard, zones enrochées).

Les dégâts restent toutefois limités.

Domages constatés nécessitant des travaux de remise en état :

- Sur le bassin versant de la Chaise : inondation de la plaine alluviale, dégradation de la protection de berge en génie végétal à la Serraz, engravement de la confluence du Nant Pugin,
- Sur le bassin versant du Doron : apports de matériaux par le Bersend,
- Plaine du canal Lallier : obstruction de la prise d'eau et de certains ouvrages grilles (Merderet), obstruction du canal « sec » et inondation de la voie ferrée.

SECURISATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DU CANAL LALLIER

Dans le cadre son exercice, le SMBVA a en charge notamment la surveillance, le suivi, l'entretien et la gestion d'ouvrages hydrauliques lié au Canal Lallier.

MAITRE D'OUVRAGE : SMBVA

ENTREPRISE : VEYRAT MASSON

COÛT : 20 760 € TTC

Les premières années d'exercices de la compétence nous amènent à améliorer la sécurité de ces ouvrages. Ces protections collectives sont à destination des agents du SMBVA, les entreprises qui sont amenées à travailler sur ces ouvrages, ainsi que pour les tiers (promeneurs, riverains, ...).

Pour cette première année, trois ouvrages sont ressortis comme prioritaires au vu des risques de chutes de hauteur et de noyades encourus :

- Le déchargeoir « Bianco » présent sur le canal Lallier sur la commune de Marthod (73400),
- Le déchargeoir de l'Isle présent sur le canal Lallier sur la commune d'Ugine (73400),
- La plage de dépôt du Nant Pugin sur la commune d'Ugine (73400).

La mise en place de caillebotis ainsi que de garde corps ont été réalisé fin 2022 :



Mise en place de caillebotis et d'un garde corps au droit du déchargeoir de Bianco sur le canal Lallier

Mise en place de caillebotis et d'un garde corps au droit du déchargeoir de l'Isle sur le canal Lallier



RESSOURCES EN EAU

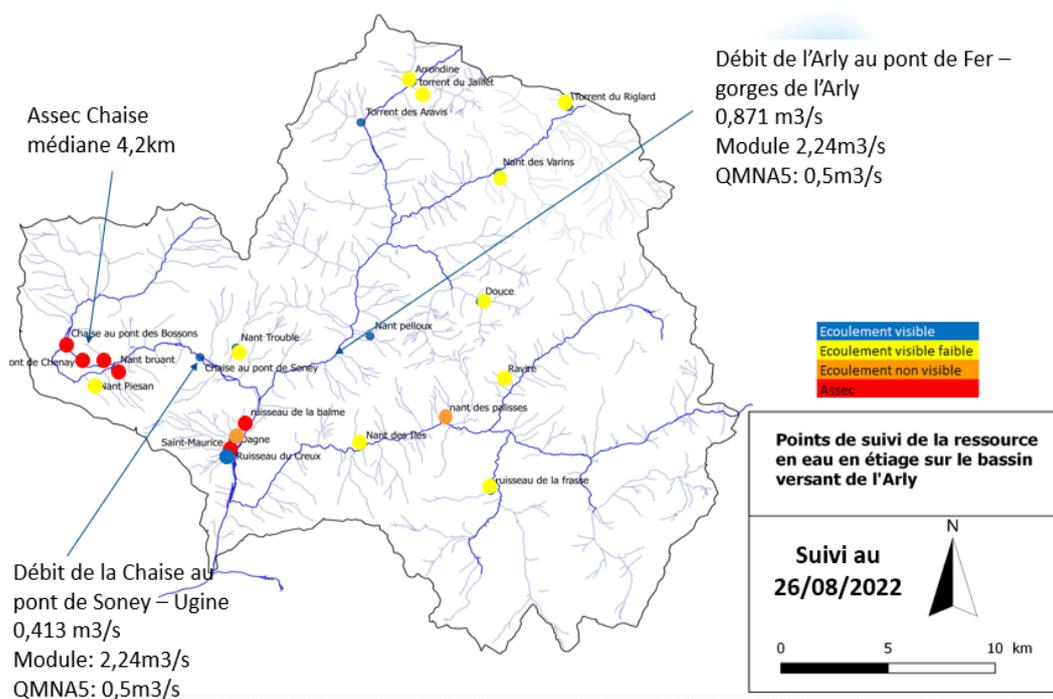
En 2022, le SMBVA a participé au suivi des ressources avec le réseau de suivi des eaux superficielles. Un réseau de suivi des cours d'eau, afin de mieux connaître leur fonctionnement lors des périodes de tensions. Les constats établis ont ainsi été communiqués aux élus locaux et services de l'Etat dans le cadre du suivi de la sécheresse 2022, année marquante.

SUIVI DES COURS D'EAU EN PERIODE D'ETIAGE

Afin de pallier le manque de données et pouvoir suivre l'évolution de la ressource du territoire en dans le contexte de changement climatique, le SMBVA a mis en place un réseau de suivi des torrents en période d'étiage, à titre expérimental sur la période 2021-2023. Ce réseau permet de fournir un état des cours d'eau du bassin versant notamment vis-à-vis des états de vigilances et d'alerte du suivi de la ressource en eau, fixés par les services de la Préfecture.



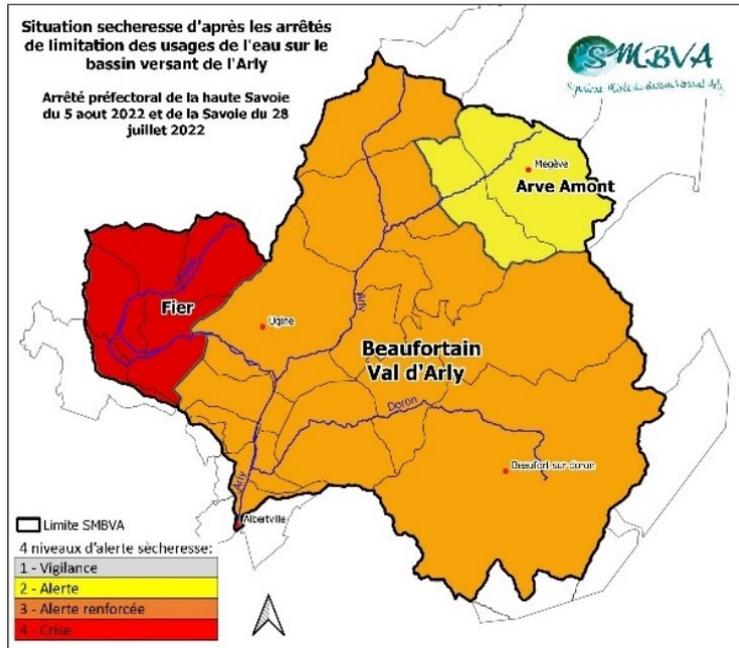
En 2022, les 19 stations du réseau ont été suivies sur 8 relevés entre juin et novembre 2022. Ces données ont été transmises aux services de la DDT73/74. Le SMBVA a également participé aux comités ressources en eau, organisés par la Préfecture de la Savoie et de la Haute Savoie.



L'année 2022 a été marquée par des niveaux records de sécheresse. De juillet à novembre, l'usage de l'eau a été limité par des arrêtés préfectoraux sur le territoire.



Assecs sur la Chaise



Le SMBVA a largement relayé, via son site web, la communication de la préfecture et du département sur les mesures de restriction et les bons gestes.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

SÉCHERESSE

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉCONOMISER L'EAU

USAGE DOMESTIQUE

- Éviter de laisser couler l'eau
- Utiliser les appareils de lavage à plein
- Limiter les arrosages des jardins
- Installer des équipements économes en eau

INDUSTRIE

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés

COLLECTIVITÉS

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Contrôler les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économes dans les foyers

AGRICULTURE

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe
- Réguler l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements

PRÉFET DE LA SAVOIE

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse Usages d'agrément

ALERTE

INTERDICTION des prélèvements à usage domestique dans les cours d'eau et les ruisseaux (avec ou sans pompe mobile et de tout autre dispositif de pompage/ascenseur)

INTERDICTION d'arrosage les pelouses, jardins potagers et espaces verts, jardins et autres espaces sportifs **entre 0h et 20h**

INTERDICTION de laver les véhicules hors des stations professionnelles

INTERDICTION de laver les façades, toitures et voiries (hors usage autorisé ou de sécurité et hors usage de balayage à haute pression automatisé)

INTERDICTION de remplir les piscines (hors remise à niveau et 2^e remplissage après construction)

INTERDICTION de fonctionnement des fontaines à circuit ouvert

Retrouvez le suivi de la situation de sécheresse et le détail de l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État en Savoie et sur le site Propluvia

<http://www.savoi.eau.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-forêt-biodiversité/Gestion-de-la-sécheresse>

PRÉFET DE LA SAVOIE

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse Usages d'agrément

ALERTE RENFORCÉE

INTERDICTION des prélèvements à usage domestique dans les cours d'eau et les ruisseaux (avec ou sans pompe mobile et de tout autre dispositif de pompage/ascenseur)

INTERDICTION d'arrosage les pelouses, jardins potagers et espaces verts, jardins et autres espaces sportifs **entre 0h et 20h**

INTERDICTION de laver les véhicules hors des stations professionnelles

INTERDICTION de laver les façades, toitures et voiries (hors usage autorisé ou de sécurité et hors usage de balayage à haute pression automatisé)

INTERDICTION de remplir les piscines (hors remise à niveau et 2^e remplissage après construction)

INTERDICTION de fonctionnement des fontaines à circuit ouvert

Retrouvez le suivi de la situation de sécheresse et le détail de l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État en Savoie et sur le site Propluvia

<http://www.savoi.eau.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-forêt-biodiversité/Gestion-de-la-sécheresse>

SECURITE

Le SMBVA se structure et améliore les conditions de travail de ses agents, dans leur quotidien, mais aussi des entreprises prestataires.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Le SMBVA travaille à l'amélioration des conditions de travail de ses agents. Ainsi, des équipements de protection individuelle (EPI) ont été fournis et/ou renouvelés : chaussures, veste softshell, chasubles haute visibilité, tee-shirts...

Ces derniers sont floqués avec le logo SMBVA en 2022, pour une bonne identification des équipes sur le terrain.



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Conformément aux obligations réglementaires, un plan de prévention des risques à destination des entreprises est mis en place pour chaque action.

L'objectif, assurer la sécurité des équipes, des prestataires et s'assurer du bon respect des conditions d'interventions.

AUTORISATION D'INTERVENIR A PROXIMITE DES RESEAUX

Afin de prévenir les risques d'endommagement des réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques, les travaux projetés à proximité doivent être déclarés aux exploitants de ces réseaux. Après avoir interrogé le téléservice "[réseaux et canalisation](#)" qui recense les opérateurs, le maître d'ouvrage et l'exécutant des travaux déclarent leur projet de travaux aux exploitants concernés.

Les agents du SMBVA en charge du suivi des travaux ont obtenu leur Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux en 2018.

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

En partenariat avec la communauté d'agglomération ARLYSÈRE, le document unique d'évaluation des risques professionnels a été établi. Il est régulièrement remis à jour.



INFORMATION, FORMATION ET SENSIBILISATION

La mise en œuvre des actions relevant de la GEMAPI nécessite une mise en lumière afin de rendre compte des actions engagées par le SMBVA.

INFORMATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS SUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Le manque d'entretien des cours d'eau est constaté sur le bassin versant.

Face à cette situation, les élus du SMBVA s'engagent à travers un plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau sur la période 2020-2024 faisant l'objet d'une reconnaissance d'intérêt général, obtenue par arrêté préfectoral n°2019-1560 du 10 février 2019.



Cette déclaration d'intérêt général, permet au SMBVA de se substituer aux propriétaires riverains pour la réalisation des travaux d'entretien des boisements de berges, de lutte contre la propagation des invasives et de gestion sédimentaire.

Cependant, les propriétaires riverains des cours d'eau non domaniaux, restent en charge de leurs droits et devoirs d'entretien des cours d'eau, conformément au code de l'environnement article L215-14.

Ainsi les élus du SMBVA ont souhaité, préalablement à la réalisation des travaux d'entretien, informer chaque propriétaire et solliciter son intervention.

En 2022, c'est **950 courriers envoyés**, accompagnés de la diffusion de la fiche boîte à outils : Droits et devoirs des riverains (ci-contre).

En complément, des avis de travaux sont affichés dans chaque mairie, précisant la date des travaux, les cours d'eau concernés et l'entreprise en charge des travaux.

4 réunions d'information et de sensibilisation à destination des riverains des cours d'eau ont eu lieu :

- Le 11 avril 2022 à Flumet
- Le 14 avril 2022 à Praz-sur-Arly
- Le 19 avril 2022 à Ugine
- Le 21 avril 2022 à Beaufort

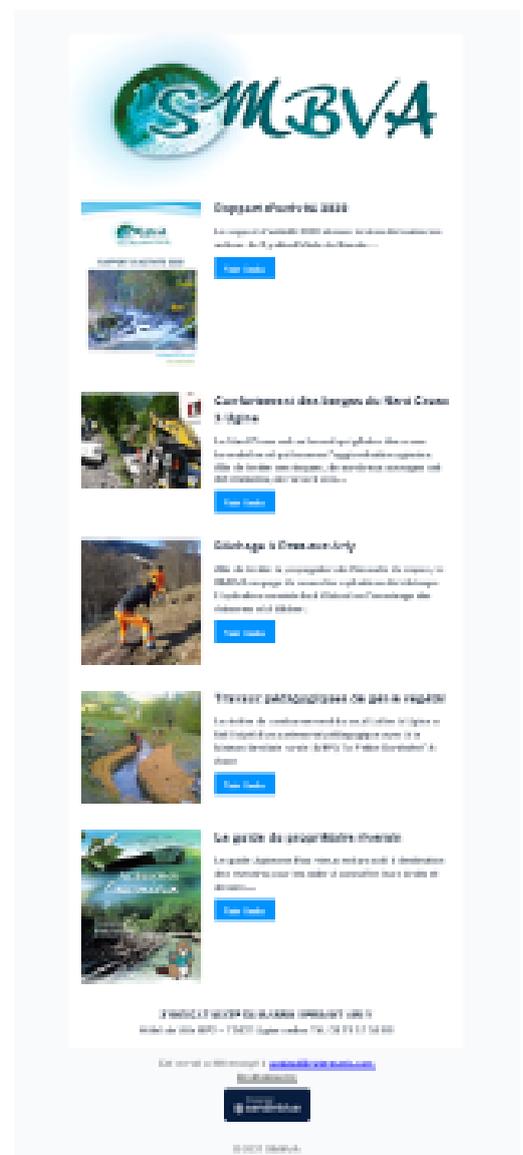
ACTUALISATION DU SITE WEB RIVIERE-ARLY.COM ET PUBLICATION DES NEWSLETTERS

Le site web du SMBVA : www.riviere-arly.com est régulièrement actualisé avec la mise en avant des projets réalisés par le syndicat.

2 newsletters ont été publiés et transmises aux partenaires et aux personnes inscrites sur la liste de diffusion.

Les actualités sont aussi relayées via :

- Twitter : [SMBVA lien](#)
- YouTube : [SMBVA lien](#)
- Nouveau en 2022 sur le réseau professionnel LinkedIn : [SMBVA - lien](#)





REVUE DE PRESSE

La presse en parle...voici les principales références aux articles publiés dans la presse locale, au sujet des actions menées par le SMBVA :

-02/01/2022 : Dauphiné Libéré

Les travaux à l'ancienne décharge de la Serraz terminés au printemps

- 20/01/2022 : La Savoie

Des milliers de m³ de matériaux sont susceptibles de bouger

- 15/02/2022 : Dauphiné Libéré

Le comité de bassin versant de l'Arly a fait le point sur les travaux à réaliser

- 24/02/2022 : La Savoie

On peut craindre des épisodes plus intenses et récurrents

- 15/02/2022 : Dauphiné Libéré

Le ruisseau du Pêcheux aménagé et sécurisé

- 22/05/2022 : Dauphiné Libéré

Le castor, discret mais à surveiller de près...

- 10/06/2022 : Dauphiné Libéré

Ancienne décharge : la nature a enfin repris ses droits

- 23/06/2022 : La Savoie

Dépolluée, une berge de la Chaise reverdit : patience ça pousse !

- 21/07/2022 : La Savoie

Sécheresse : « Il faut en tirer les leçons et s'adapter pour l'avenir »

- 06/08/2022 : Dauphiné Libéré

Ugine et le val d'Arly sont en alerte renforcée

- 07/08/2022 : Dauphiné Libéré

La tourbière des Saisies est aussi confrontée au risque d'incendie

- 05/09/2022 : Dauphiné Libéré

D'importants travaux de terrassement sur la plage de dépôt des Iles



MOYENS MATERIELS



>**Locaux à disposition** : 3 bureaux pour 5 agents (1 grand bureau pour 3 agents)

>**Système d'Information Géographique / dessin / bureautique** :

QGIS : Système de création, présentation, mise à disposition et exploitation d'informations géographiques et de bases de données cartographiques

RIS Net RGD 7374 : interface en ligne permettant d'accéder aux données géographiques de la Régie de gestion des données Savoie Mont Blanc dans différents domaines : photos aériennes sur plusieurs années, foncier (rapports parcellaires), urbanisme (cadastre, PLU, servitudes, ...), risques (PPR), réseaux (électriques, eau potable, assainissement, éclairage public, ...), environnement (occupation du sol, Natura 2000, zones humides, ...), fond de plans. L'accès à ce logiciel sera mutualisé en 2023 avec l'agglomération Arlysère.

Autres logiciels : Suite MICROSOFT OFFICE (Word, Excel, PowerPoint, OneNote, Outlook) : traitement de texte, tableurs, présentations animées, gestion de messagerie électronique, gestion de bases de données...

Serveur NAS /VPN : permettant un stockage et sauvegarde in situ des données du serveur et un accès à distance, nécessaire pour le télétravail.

>**Moyens informatiques et téléphoniques** :

Le SMBVA a équipé le chargé d'études nouvellement recruté d'un PC avec écran 24" et d'un téléphone portable renforcé.

Un écran supplémentaire 24" amène du confort au chargé de mission pour le travail en bureau (en parallèle du PC portable), un support portable améliore le confort visuel de la responsable de structure.

L'ancien PC stagiaire et l'ordinateur portable dédié au télétravail sont rééquipés de disques durs internes, pour prolonger la durée de vie du matériel.

Une webcam mobile, permet la visioconférence pour les 3 agents qui en sont dépourvus.

>Astreinte de sécurité :

Un protocole d'astreinte de sécurité est en place. Il permet aux agents volontaires d'être mobilisés en dehors des heures de travail ouvrées. Ce régime d'astreinte est déclenché en fonction des évènements constatés. Il permet d'intervenir lors des événements de crues (surveillance, constats et travaux post crue).

Le numéro d'astreinte est le 06 99 99 34 99 / 04 79 37 34 99.

En 2022, l'astreinte a représenté 7 heures de travail.

>Sécurité et protections individuelles :

Outre les protections individuelles de sécurité, toute l'équipe est formée aux premiers secours (PSC1). L'équipe technique dispose également d'un certificat AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Ces formations font l'objet de recyclages nécessaires de façon périodique. Les travaux réalisés font systématiquement l'objet d'un plan préalable de prévention des risques et de la sécurité.

L'équipe a par ailleurs été rééquipée en vêtements haute visibilité (vestes, chasubles, tee-shirts), floqués à l'égide du SMBVA.

>Véhicule de service : Duster 4x4, floqué et équipé.

En 2022, 2 agents ont participé à une formation pour la conduite de 4x4 sécurisant ainsi leurs déplacements notamment lors d'évènements.

>Déploiement du télétravail :

3 postes portables sont équipés d'un accès au réseau en distanciel pour télétravail. 2 agents télétravaillent sur le rythme d'une journée hebdomadaire, réduisant ainsi leur impact carbone.

>Adaptation des méthodes de travail :

Depuis la crise sanitaire, les agents ont favorisé les réunions en visioconférence, source de gain de temps et d'amélioration du bilan carbone.

La visioconférence a été normalisée pour les bureaux syndicaux. En revanche l'assemblée délibérante, a vu en septembre 2022, les règles dérogatoires liées à la crise sanitaire (visioconférence, quorum, pouvoir...) s'éteindre pour laisser place à la règle de droit.

REMERCIEMENTS

- aux collectivités membres du SMBVA,
- aux partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien,
- aux acteurs du territoire,
- aux élus et à l'équipe technique du SMBVA pour leur implication au quotidien.

Partenaires financiers :



Collectivités membres du SMBVA :



Contact :



2, rue de la mairie - BP2
73401 UGINE Cedex
Tél : 04.79.37.34.99
contact@riviere-arly.com
<http://www.riviere-arly.com>
[Sur twitter](#)
[Sur linkedin](#)

Directeur de publication : Umberto Dimastromatteo
Rédaction : Sophie-Marie Quillon, Sophie Lecacher, Marie Combaz, Tanguy Cattet– SMBVA Janvier 2023